

AVIS PUBLIC

Pétition déposée en vertu de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)

Étape associée à la pétition - consultation publique

Avis est donné que :

À la suite du dépôt, le 13 mars dernier, de la pétition demandant une consultation publique sur le développement des activités industrialo-portuaires en lien avec la Cité de la logistique, l'examen de la pétition a été complétée et elle a été jugée conforme au règlement quant au nombre de signatures requises et au respect du délai pour les recueillir.

La prochaine étape du processus consistera, pour le conseil d'arrondissement, de fixer la tenue et les modalités de la consultation publique conformément aux dispositions de l'annexe B du règlement 05-056. Suite à cette étape, un avis sera publié annonçant la consultation publique conformément à l'article 18 du règlement.

Pour des renseignements additionnels sur l'exercice du droit d'initiative :
www.ville.montreal.qc.ca/droit-initiative

Fait à Montréal, ce 24^{ème} jour d'avril 2017.

Le secrétaire d'arrondissement,


Monsieur Magella Rioux